



Champions de Provence: Minimes Pré-Excellence 1972, Cadets A 1955, Cadets B 1965, Cadets Pré-Excellence 1974, 3ème division Corporatifs 1969, 2ème division Corporatifs 1970, PHB Entreprises 1988, PHB Entreprises 2007, 15 Ans Honneur 2007, PHA Entreprises 2009, PHB Entreprises 2010



Challenge Henri LAGGIARD : Niveau 2 2004

Coupe AUZIAS : 2013

Charte de l'USPEG Football

Droits et Devoirs du joueur

Au travers de cette charte et par mon comportement, sur et en dehors du terrain, moi, joueur de l'USPEG Football, m'engage à défendre mon club et à respecter les décisions prises.



Le joueur s'engage à régler sa cotisation lors de son inscription.



Le joueur, s'il veut être respecté, s'engage dans le respect des règles, des adversaires, des arbitres, des éducateurs et dirigeants, des supporters et ce, quel que soit le résultat.



Le joueur applique les décisions de son entraîneur et prévient son encadrement en cas d'absence.



Le joueur prend soin du matériel et des locaux qui sont mis à sa disposition.



Le joueur montre sa motivation et son goût de l'effort, en faisant preuve de courage, de combativité et de rigueur afin de se dépasser et de progresser.



Le joueur affiche un état d'esprit sportif, en recherchant la fraternité, la solidarité et en faisant preuve de tolérance.



Le joueur fait preuve d'humilité en se remettant en cause perpétuellement, en restant lucide et objectif.



Le joueur est ambitieux dans ses projets individuels et collectifs, en portant hautes les couleurs du club.



Le joueur place son activité sportive dans des notions de plaisir et de convivialité, en faisant en sorte que le football reste une fête, car il n'est et ne doit rester qu'un jeu. En respectant ces valeurs, le joueur s'engage également à bannir la violence, la tricherie, à rester maître de ses actes, à être loyal et fair-play et surtout monter l'exemple à tous les plus jeunes, licenciés ou non.



En cas de départ volontaire du Club par l'adhérent, celui-ci ne pourra prétendre à un quelconque remboursement sous quelques formes que ce soit.

DISCIPLINE : le fait de ne pas respecter les points suivants peut être considéré comme une faute grave conduisant à une sanction ou à une radiation du club :



Non-respect de l'intégrité des individus (injures, coups,).



Trouble de l'ordre sportif et/ou dégradation des structures internes et externes.



Vol au sein du club ou en cours de déplacement.



Non-respect des arbitres, entraîneurs ou dirigeants.



Sanctions liées à un comportement antisportif (injures, coups, menaces, contestations répétées).

La commission de discipline constituée par le Bureau Directeur du club se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le joueur, selon la gravité des faits qui lui seront reprochés. En cas d'exclusion définitive, aucun remboursement même partiel ne sera effectué.

Bonne saison sportive à tous

Le Comité Directeur

📍 Stade LEDEUC 282 Bd Mireille Lauze 13010 Marseille

☎ 04.91.25.96.29 📞 09 75 34 38 10

✉ uspegfoot@orange.fr